

AIDES AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS & AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Ardenne Métropole met à votre disposition une équipe de professionnels pour :



Vous informer



Vous aider à définir votre projet



Vous assister techniquement



Vous rechercher des aides financières

DES CONSEILS GRATUITS

Rencontrez l'équipe SOLIHA près de chez vous lors des permanences le :

- Le jeudi de 14h à 16h à la Maison Communautaire d'Ardenne Métropole 7 bis Promenoir des Prêtres 08200 SEDAN

Avant d'engager vos travaux, il est indispensable de présenter votre projet.

Pour plus de renseignement : ardenne-metropole.fr

Contactez-nous :



COMAL-SOLIHA 51, l'expert de confiance pour votre habitat

16 Boulevard Hippolyte Faure
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
opah.sedan@solihha.fr

0 800 77 29 30
(numéro gratuit)

CoMAL-SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
51

N'HÉSITÉZ PLUS, RENSEIGNEZ-VOUS !

ARDENNE METROPOLE, L'ANAH
ET LA RÉGION GRAND-EST

VOUS AIDENT À AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT



OPAH-RU associée au programme Action Coeur de Ville de la Ville de Sedan

L'OPAH-RU : c'est quoi ?

Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) s'inscrit dans l'engagement d'Ardenne Métropole et de la ville de Sedan dans le programme national Action Cœur de Ville. C'est un dispositif qui mobilise des aides publiques pour encourager les propriétaires à réhabiliter des logements privés anciens

> Quelles sont ces aides ?

Jusqu'en 2027, bénéficiez de subventions de l'Anah, d'Ardenne Métropole et de la Région Grand Est !

> Quel est le montant des aides ?

Des subventions pouvant **atteindre 40 % à 90 % du montant HT des travaux éligibles**

> Pour quels logements ?

Les logements du parc privé ayant plus de 15 ans



> Pour qui ?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous condition de ressources)
- Les propriétaires qui louent leur logement (personne physique ou morale) ou qui souhaitent remettre sur le marché un logement vacant

> Pour quels travaux ?

- Économie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage...
- Maintien à domicile et adaptation du logement.
- Remise aux normes d'un logement ancien.
- Rénovation pour louer.



Des travaux réalisés par des professionnels du bâtiment labélisés RGE.

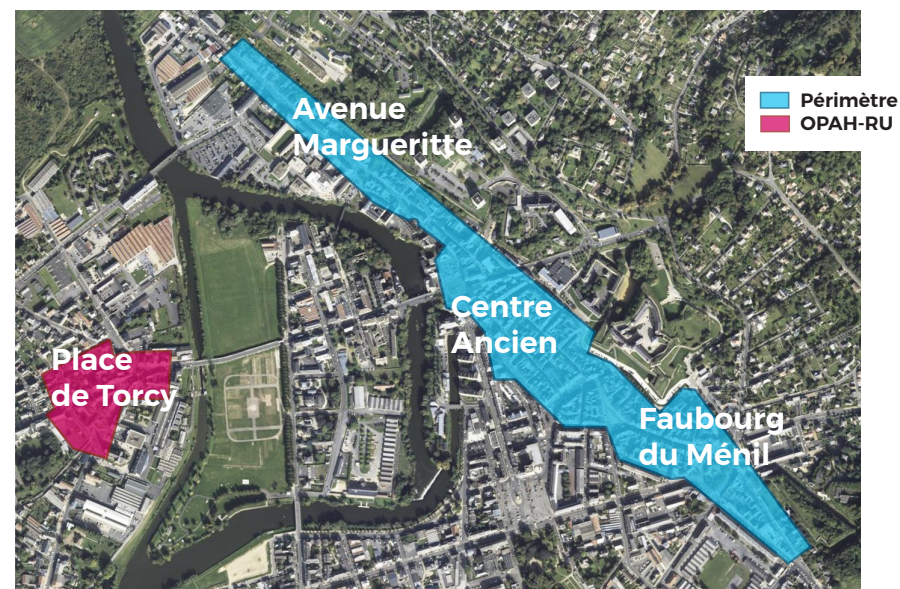


Attention !

Ne commencez pas vos travaux et ne signez aucun devis avant de recevoir les accords de subventions !

Une démarche dynamique

- 1 **Avant de commencer vos travaux, contactez l'équipe SOLIHA par téléphone au 0 800 77 29 30**
Appels et services gratuits ou rendez-vous aux permanences de l'OPAH.
- 2 **Un technicien SOLIHA se rend à votre domicile et effectue un diagnostic GRATUIT, sans engagement.**
- 3 **Votre conseiller SOLIHA vous aide à monter le dossier de demande de subventions.**
- 4 **L'Anah, Ardenne Métropole et la Région Grand Est vous notifient par courrier l'accord d'attribution de la subvention.**
- 5 **Une fois l'accord obtenu, vous pouvez démarrer les travaux.**
- 6 **Le versement des subventions se fera après travaux sur présentation des factures.**



Périmètre : Pour bénéficier des aides liées à l'OPAH-RU, votre projet doit se situer dans le périmètre d'application.